

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-04-27 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 27^e jour du mois d'avril deux mille quinze à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard (absente)
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame France Marcotte, greffière est également présente.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Demande à l'Environnement, travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc Rivière Portneuf
2. Avis de motion, règlement de clapet de non retour
3. Acceptation taux horaire pour la pose de poteaux de glissière
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Rés.2015-04-090 Demande à l'Environnement, travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc Rivière Portneuf

Considérant que la Ville de Portneuf doit présenter une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour permettre les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc traversant la Rivière Portneuf (1^{re} Avenue);

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité :

QUE la Ville de Portneuf s'engage à transmettre au Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la date de fin des travaux est prévue au plus tard le 25 septembre 2015. L'attestation pourra donc être transmise au plus tard le 25 novembre 2015 (environ 60 jours après la fin des travaux). Dans le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission de l'attestation soit reportée au-delà de la date prévue, la Ville s'engage à aviser le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques des nouvelles dates prévues pour la fin des travaux pour la transmission de l'attestation.

Rés.2015-04-091 Acceptation taux horaire pour la pose de poteaux de glissière

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte les taux suivants pour la pose de poteaux de glissière de sécurité :

Équipe de plantage : 224.00 \$/heure + taxes
Cela comprend 2 hommes plus un camion planteur

Équipe de montage
d'installation : 192.00 \$/heure + taxes
Cela comprend 3 hommes plus un camion de service

Avis de motion, règlement clapet

Je, Diane Godin, conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non retour) à tout immeuble desservi par le service d'égout municipal.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 : 10 hres.

maire

greffière